## Communication

13 octobre 2023

## POUR LES ASSEMBLÉES LOCALES

- 1. **Discours de l'assemblée générale annuelle :** Nous sommes heureux de vous annoncer que les discours présentés par certains membres du Collège central lors de la dernière assemblée générale annuelle seront inclus dans l'émission de JW Télédiffusion de novembre 2023 pour que notre famille internationale puisse en profiter. Cette émission de JW Télédiffusion sera mise en ligne le lundi 6 novembre.
- 2. Changements dans la façon de rapporter son activité de prédication : Lors de l'assemblée générale, une annonce exceptionnelle a été faite concernant la façon de rapporter son activité de prédication. Veuillez prêter attention aux informations qui vont suivre.
- 3. À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023, les proclamateurs des assemblées locales ne rapporteront plus le nombre d'heures qu'ils auront passées dans le ministère. Il ne leur sera pas non plus demandé de faire mention du nombre de publications remises, de vidéos montrées et de nouvelles visites effectuées. Très prochainement, sur la fiche *Activité de prédication* (S-4), il n'y aura plus qu'une case que les proclamateurs rempliront pour indiquer s'ils ont participé à une forme ou une autre de prédication au cours du mois. Il y aura également une autre case où les proclamateurs pourront noter le nombre de cours bibliques qu'ils auront donnés. Les missionnaires, les responsables de circonscription et leurs femmes, les pionniers spéciaux, les pionniers permanents et les pionniers auxiliaires continueront de rapporter le nombre d'heures qu'ils auront passées dans le ministère, ainsi que le nombre de cours bibliques qu'ils auront donnés.
- 4. Qu'est-ce que cela va changer pour vous ? À partir de la fiche d'activité que vous remettrez pour octobre 2023, si vous êtes proclamateurs, désormais il vous suffira d'indiquer 1) si vous avez participé à une forme ou une autre de prédication au cours du mois et 2) le nombre de cours bibliques que vous aurez donnés. Si vous êtes pionniers auxiliaires, pionniers permanents, pionniers spéciaux, missionnaires ou dans le service de la circonscription, il vous suffira d'indiquer 1) le nombre d'heures entières que vous aurez passées dans la prédication et 2) le nombre de cours bibliques que vous aurez donnés.
- 5. Vous pouvez continuer de remettre votre fiche d'activité mensuelle au responsable de votre groupe de prédication ou au secrétaire de l'assemblée par tout moyen approprié. En attendant que la fiche *Activité de prédication* soit révisée, les proclamateurs qui utilisent l'actuelle version papier peuvent simplement écrire « Oui » dans la case « Heures » au lieu d'indiquer un chiffre.
- 6. Les raisons bibliques qui ont conduit à ces changements seront expliquées à notre famille internationale dans l'émission de JW Télédiffusion de novembre 2023. Nous sommes persuadés que vous voudrez regarder cette émission dès qu'elle sortira (**lire Isaïe 60:17**).